

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE 24 JUIN, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUEE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GERALD FAVIER, MAIRE-ADJOINT.

Président : M. Gérard FAVIER

Présents :

Adjoints M. Gérard FAVIER ; M. Bernard DESBANS ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; M. Benoît NOBLE ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA ; M. Nicolas GUILLET ; Mme Anne GOVINDE ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; Mme Gaëlle KERGUTUIL ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE ; M. Daniel FOUCHER

Représentés :

M. Jean-Michel FOURGOUS	donne pouvoir à M. Gérard FAVIER
Mme Anne CAPIAUX	donne pouvoir à Mme Catherine DAVID (jusqu'à 20h50)
Mme Martine LETOUBLON	donne pouvoir à Mme Colette PIGEAT
M. Alain LAPORTE	donne pouvoir à M. Laurent MAZAURY
M. Jacques RAVION	donne pouvoir à M. Gilbert REYNAUD
M. Jean-Pierre LEFEVRE	donne pouvoir à M. André BAUDOUI
Mme Isabelle MATHE	donne pouvoir à M. Daniel FOUCHER
M. Freidrich CHAUVET	donne pouvoir à M. Nicolas GUILLET
M. Michel BESSEAU	donne pouvoir à M. Philippe DEVARIEUX

Absents excusés :

Conseillers M. Christian NICOL (jusqu'à 20h25)

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. Nicolas GUILLET.

A20h05, le quorum étant atteint, Gérald FAVIER ouvre la séance.

Administration Générale

1 - 20160056

Installation de Monsieur Daniel FOUCHER au siège de Conseiller Municipal

Rapporteur : Monsieur Gérald FAVIER, 1^{er} Maire-Adjoint

Article unique : **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Daniel FOUCHER, en tant que Conseiller Municipal, immédiatement installé dans ses fonctions.

Interventions :

D. Foucher «Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis retraité. J'ai eu une formation d'ingénieur et suis diplômé de l'école de l'air. J'ai passé 30 années dans l'armée de l'air en tant qu'officier « Pilote d'avion», ce qui m'a permis d'accomplir 8000 heures de vol sur 7 types d'avion différents ; dont 5000 sur quadriréacteurs long courrier. A 44 ans, j'ai été nommé colonel et j'ai commandé une base aérienne, celle de Metz.

Puis, volontairement, quelques années plus tard, je me suis reconverti et j'ai rejoint un grand groupe pharmaceutique, le n°1 français, comme cadre supérieur où je suis resté durant 9 ans. Je suis installé à Elancourt depuis bientôt 40 ans et je me suis tout de suite investi dans ma résidence comme Président de l'Amicale des propriétaires. J'ai été, également, bénévole dans plusieurs associations ayant pour thème la reconversion des cadres et l'accompagnement à la recherche d'emploi. (AGIR et SNC).

Depuis la 1^{ère} heure, j'ai donné mon soutien à Jean-Michel FOURGOUS avec enthousiasme et j'ai demandé à figurer sur la liste « J'aime Elancourt ». Aujourd'hui, je suis très heureux de postuler en tant que Conseiller Municipal et de vous rejoindre dans son équipe. »

G. Favier «Maintenant que le Conseil Municipal est au complet et avant de poursuivre, je voudrais vous proposer, en mémoire de Jean-Baptiste Salvaing et Jessica Schneider, les 2 policiers assassinés le 13 juin à Magnainville, d'observer une minute de silence. »

Question orale de M. Bolzinger : (Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal à l'article 27)

«Pourquoi les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale n'ont pu s'exprimer dans le bulletin municipal « Agir 2014/2016 » Pourquoi une précédente tribune déjà publiée et sans lien avec le sujet de ce « hors série » a-t-elle été utilisée pour l'occasion sans mon accord ? Quelle disposition sera prise pour corriger cet état de fait ? »

G. Favier « La question orale est enregistrée et j'y répondrai en fin de séance ».

Interventions :

N. Boher « Je veux réagir à l'installation de M. Daniel Foucher que j'accueille avec grand plaisir au sein de ce conseil municipal. Je souhaitais faire remarquer que M. Foucher siège dans certaines commissions alors qu'il n'était pas élu, ce qui me pose problème. J'ai eu des échanges de mails à ce sujet avec le Directeur Général des Services au mois d'Octobre. On m'a répondu que le Président de la Commission pouvait avoir, de manière ponctuelle ou permanente, des invités ce qui est le cas de M. Daniel Foucher. »

Administration Générale

2 - PV-20160004

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2016

Rapporteur : Monsieur Gérald FAVIER, 1^{er} Maire-Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (M. BOHER)

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 10 mars 2016 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

3 - Rec-20160006

Liste des décisions

Rapporteur : Monsieur Gérald FAVIER, 1^{er} Maire-Adjoint

DM-20160027	Nomination d'un conférencier à l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques	Forfait 181,60 €
DM-20160028	Achat de dictionnaires	6 215,04 € TTC
DM-20160029	Fourniture de végétaux	Min 3 000 € TTC Max 10 000 € TTC
DM-20160030	Contrat de prestation n°1-2016 avec Mme LEROUX Caroline pour l'animation d'une soirée débat au sein du relais assistantes maternelles	305 € TTC
DM-20160032	Fourniture de mobilier scolaire	Contrat de 3 ans Max 90 000 € TTC
DM-20160033	Achat d'un véhicule d'occasion	13 300 € TTC
DM-20160034	Convention de location d'un pavillon situé au Groupe Scolaire du Berceau, chemin des noyers à Elancourt	396,90 €/mois
DM-20160035	Fourniture d'électrodomestique	Contrat de 3 ans Max 25 000 € HT

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Administration Générale

4 - 20160057

Régime indemnitaire des élus

Rapporteur : Monsieur Gérald FAVIER, 1^{er} Maire-Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 29 Pour
 Par 1 Contre (M. BOHER)
 Par 4 Abstention (Mme BOLZINGER, Mme KERGUTUIL, M.DEVARIEUX, M. BESSEAU)

Article 1 : **ACCEPTE** la demande du Maire tendant à ne pas bénéficier du taux maximal de fixation de son indemnité et à conserver le taux fixé par délibération du 8 avril 2014 susvisée.

Article 2 : **PRECISE** que la répartition de l'enveloppe globale entre les élus bénéficiaires d'une indemnité de fonction reste, par conséquent, inchangée et que la délibération n° 20140007 du 8 avril 2014 susvisée est maintenue dans l'ensemble de ses dispositions.

Article 3 : **RAPPELLE** que cette enveloppe globale est répartie selon le tableau annexe récapitulatif joint à la présente délibération

Article 4 : **RAPPELLE** que les indemnités de fonctions sont versées mensuellement.

Article 5 : **RAPPELLE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Article 6 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget des exercices en cours de la Commune.

Annexe : répartition de l'enveloppe globale précisant le montant des indemnités par élus

Calcul de l'enveloppe globale :

FONCTION	TAUX MAXIMUM LEGAUX APPLICABLES A L'INDICE 1015	MONTANT BRUT MENSUEL PAR ELU	MONTANT BRUT MENSUEL TOTAL
Maire	90 %	3 421.32	3 421.32
10 Adjoints	33%	1 254.485	1254.485 x 10 = 12 544.85
Enveloppe globale			15 966.17

Répartition de l'enveloppe globale :

FONCTION	TAUX APPLIQUE A L'INDICE 1015	MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTION PAR ELU BRUTE MENSUELLE EN EUROS	MONTANT TOTAL
Maire	76.05 %	2 891	2 891
10 Adjoints	26.205 %	996.17	996.17 x 10 = 9 961.7
9 Conseillers Municipaux Délégués	9.1 %	345.93	345.93 x 9 = 3 113.37
Montant réparti			15 966.07

Interventions :

G. Kergutuil « Nous allons nous abstenir pour cette délibération car nous aurions aimé que M. le Maire aille plus loin. En effet, il cumule déjà les fonctions et les indemnités de conseiller départemental et vice-président de la Communauté d'Agglomération. »

N. Boher « Je rejoins l'avis de Mme Kergutuil mais en ce qui me concerne, je voterai contre, J'avais déjà voté contre par le passé. »

Administration Générale

5 - 20160058

Conditions d'utilisation par des tiers de photographies issues de la photothèque municipale

Rapporteur : Monsieur Gérald FAVIER, 1^{er} Maire-Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	30	Pour
Par	4	Contre (Mme BOLZINGER, MME KERGITUIL, M. BESSEAU, M. DEVARIEUX)

Article 1 : **APPROUVE** la possibilité d'autoriser, sur demande, l'utilisation par des tiers des photographies appartenant à la photothèque municipale.

Article 2 : **DIT** que cette autorisation sera subordonnée au paiement, par le demandeur, d'un droit forfaitaire d'utilisation de 40 € par photographie quelque soit le support (format papier ou numérique).

Article 3 : **DIT** que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Interventions :

G. Kergutuil « Quel est le nombre de demandes ? Y-a-t-il une évolution de ce nombre ? Y-a-t-il un tarif préférentiel ou gratuité pour les associations et les Elancourtois ? »

G. Favier « Il y a très peu de demandes, environ 3 dans l'année. Il n'est pas prévu que les associations échappent à la règle. »

M. Bolzinger « Comment fait-on pour demander une photographie ? Les photographies étant déjà financées par les Elancourtois par le biais de leurs impôts, il me semble qu'il faudrait distinguer dans cette délibération les demandes qui sont faites par les Elancourtois et les demandes de personnes extérieures à la commune ou d'Elancourtois dans un but commercial. »

P. Devarieux « Je pense que ces photos devraient être en libre service sur une banque Internet afin que les gens se servent comme ils le souhaitent et fassent éventuellement de la publicité pour Elancourt. »

Finances

6 - 20160059

Constatation de créances éteintes

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 33 Pour
Par 1 Abstention (M. BOHER)

Article 1 : **CONSTATE** l'état de créances éteintes et pour un montant total de 943.48 € (neuf cent quarante-trois euros et quarante-huit centimes), les pièces suivantes regroupées par dossier.

- 611.58 € (six cent onze euros et cinquante-huit centimes) concernant les titres de recette n°525 et 2193 de 2010, 495, 706, 1010 et 1907 de 2011, 5628 de 2013 ;
- 331.90 € (trois cent trente et un euros et quatre-vingts dix centimes) concernant les titres de recette n°1715 de 2008, 1808 et 2302 de 2010.

Article 2 : **CONSTATE** que ces créances ne pourront plus donner lieu à un recouvrement.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Enfance/Education

7 - 20160060

Règlements des activités périscolaires et extrascolaires

Rapporteur : Madame Anne CAPIAUX Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 31 Pour
Par 4 Contre (Mme BOLZINGER, Mme KERGUTUIL, M. BESSEAU, M. DEVARIEUX)

ARTICLE unique : **ADOPTÉ** les règlements des accueils pré et post scolaires, de l'étude, des centres de loisirs mercredi et vacances, des nouvelles activités périscolaires (NAP), de la restauration scolaire, à effet au 1er septembre 2016 et **ABROGE** tout acte et toutes dispositions antérieures sur lesdits règlements.

Interventions :

M. Bolzinger « Je regrette que nous n'ayons pas travaillé sur les modifications du règlement intérieur en commission scolaire. Quel est le pourcentage des familles qui ne respectent pas le timing des préinscriptions ? A partir d'un diagnostic sur les difficultés des parents, on peut, peut-être, réfléchir à d'autres solutions. Y-a-t-il eu des remontées aux élus en Conseil d'Ecole ? Je suis d'accord pour allonger les délais d'inscription mais pas pour l'augmentation de 100 % . »

G. Favier « Je suis d'accord avec vous pour la remarque sur le passage en commission. A l'heure actuelle il y a entre 15 à 20 % de familles qui ne respectent pas le règlement. »

G. Kergutuil « En ce qui concerne les centres de loisirs, vous voulez passer de J-7 à J-30. Sachant qu'un employeur peut notifier les congés d'un salarié 1 mois avant, un salarié peut éprouver des difficultés à faire des préinscriptions sur cette nouvelle base. »

B. Desbans « Ce sujet a été évoqué à maintes reprises en Conseil d'Ecole. Les parents d'élèves ont trouvé que c'était anormal qu'un certain nombre de personnes fasse systématiquement ce qu'elles voulaient sans prendre en compte les problèmes d'organisation que cela posait à la Commune ou dans les écoles. Des remarques et des explications ont été signifiées à ces personnes qui ne les ont pas prises en compte. Nous en sommes venus, de ce fait, à réfléchir à une sanction. »

Personnel

8 - 20160061

Création de vacances pour le déroulement de la Fête d'Automne
Rapporteur : Monsieur Gérard FAVIER Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (M. BOHER)

Article 1 : **DECIDE**, dans le cadre de l'organisation de la **Fête d'Automne**, de la fixation des vacances aux taux suivants :

Fête d'Automne	Taux de la vacation
Barriérage et installation... Forfait de 4 heures (5h à 9h)	110 € brut
Gardiennage Barrière Forfait de 7 heures (5h à 12h)	185€ brut
Gardiennage Barrière Forfait de 7 heures (12h à 19h)	175€ brut
Interventions polyvalentes Forfait de 9 heures (9h à 18h)	225€ brut
Barriérage et démontage des installations, nettoyage... Forfait de 6 heures (18h à 24h)	160 € brut

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture/Sports

9 - 20160062

Acquisition d'une oeuvre d'art

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (M. BOHER)

Article 1 : DECIDE d'acquérir l'oeuvre intitulée « Butterjade », représentant un buste en pierre, pour un montant de 5 000 (cinq mille euros), charges, contributions, cotisations et taxes comprises, pour lesquelles l'artiste fera son affaire personnelle du versement auprès des organismes *ad hoc*.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture/Sports

10 - 20160063

Subvention sur projet à l'Association 'Comité de Jumelage d'Elancourt'

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants, Monsieur Denis LEMARCHAND ne prenant pas part au vote.

Article 1 : **DECIDE** de verser une subvention sur projet de 4 500 € (quatre mille cinq cents euros) à l'association « Comité de Jumelage d'Elancourt » dans le cadre de la réception des délégations de Laubach, Gräfenhainichen et Zoersel qui a eu lieu du 5 au 8 mai 2016, à l'occasion de la célébration des 40 ans du jumelage entre Elancourt et Laubach.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture/Sports

11 - 20160064

Mise à disposition de locaux ou de salles avec créneaux horaires aux associations culturelles

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article unique : **AUTORISE** le Maire à signer les conventions, dont les textes sont annexés à la présente délibération, avec chacune des associations culturelles figurant sur les listes ci-jointes.

Interventions :

M. Bolzinger « Il y a des besoins de salle qui ne sont pas toujours satisfaits sur Elancourt. Après le transfert de l'Ecole de Musique dans ses nouveaux locaux, pourra-t-on profiter des salles à la Maison de l'Agiot ? »

L. Mazaury répond par l'affirmative.

M. Bolzinger « A quel moment pourra-t-on réutiliser la salle de l'Armanderie ? »

G. Favier « L'Armanderie est utilisée par notre service Logistique. Après le départ du « Musée de l'Ecole » prochainement, l'ensemble des salles de l'ancienne Mairie au village pourront être mises à disposition des associations. »

P. Devarieux « Puisque que vous évoquez la possibilité de mettre à disposition l'ensemble des salles de l'ancienne Mairie, pourriez-vous réfléchir à la mise en place d'abat-sons ? »

G. Favier « Très bonne remarque. Notre Directeur Général des Services fera le nécessaire auprès du Service Patrimoine pour qu'un dispositif soit mis en place. »

Culture/Sports

12 - 20160065

Subvention sur projet à l'association Gymnastique Rythmique Elancourt Maurepas

Rapporteur : Madame Chantal CARDELEC Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention sur projet, d'un montant de **350 euros** (trois cent cinquante euros) à l'association GREM (Gymnastique Rythmique d'Elancourt Maurepas) pour leur participation à l'encadrement du stage de l'Ecole Municipale des Sports qui s'est déroulé du 25 au 29 avril 2016.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture/Sports

13 - 20160066

Subvention exceptionnelle aux associations sportives des Collèges (Agiot et Alexandre Dumas) et au lycée Dumont D'Urville

Rapporteur : Madame Chantal CARDELEC Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations sportives suivantes :

- ☛ 150 € (cent cinquante euros) à L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE L'AGIOT pour la participation d'une de leurs équipes aux championnats de France de Raid Nature Multisports qui se sont déroulés du 24 au 27 mai 2016.
- ☛ 150 € (cent cinquante euros) à L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ALEXANDRE DUMAS pour leur participation au championnat de France UNSS Futsal minime fille qui s'est tenu du 17 au 20 mai 2016 à Angoulême.
- ☛ 150 € (cent cinquante euros) à L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE DUMONT D'URVILLE pour leur participation au championnat de France de Basket UNSS, catégorie excellence, qui s'est déroulé du 1er au 4 février à Manosque (académie Aix-Marseille).

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture/Sports

14 - 20160067

Partenariat avec les associations sportives

Rapporteur : Madame Chantal CARDELEC Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Contre (M. BOHER)

Article UNIQUE : AUTORISE le Maire à signer avec les clubs sportifs listés en annexe, les conventions dont les textes sont annexés à la présente délibération.

Interventions :

N. Boher « Je souhaiterais proposer un amendement sur la partie qui concerne les éventuelles subventions. Page 8 de la convention de partenariat, article 7, je propose de rajouter un article 7.4 : Neutralité politique. Proposition de texte : L'association s'engage à respecter une totale neutralité politique et s'engage à ne pas appeler à voter pour ou contre un candidat lors des échéances électorales. »

G. Favier « Nos associations sont libres de penser, libres d'élire qui elles veulent. Votre remarque est nulle et non avenue. »

N. Boher « Si vous refusez cet amendement, je voterai contre. Si vous l'acceptez, je voterai pour ».

Jeunesse/Politique de la Ville

15 - 20160068

Subvention à l'Association pour la Promotion de la Musique à Saint-Quentin-en-Yvelines (APMSQ)

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1000 € (mille euros) à l'Association pour la Promotion de la Musique de Saint-Quentin-en-Yvelines (APMSQ) afin de lui permettre de mener à terme le projet d'éveil musical mené auprès des 2 classes de l'école élémentaire des Petits Prés pour l'année scolaire 2015/2016 et de le concrétiser par une grande représentation au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines en juin 2016.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

16 - 20160069

Subvention au Club de Tennis de Table d'Elancourt

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Contre (M. BOHER)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de 9 000 € (neuf mille euros) pour l'année 2016 au Club de Tennis de Table d'Elancourt pour sa participation active auprès des jeunes Elancourtois pendant les périodes de vacances scolaires.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Interventions :

N. Boher « A partir du moment où vous avez refusé l'amendement à la convention, je voterai contre cette subvention au Club de Tennis de Table d'Elancourt.

Lorsque l'on propose un amendement, celui-ci ne doit-il pas être soumis au vote du Conseil Municipal ? »

G. Favier « En tant que Président de Séance, j'ai considéré qu'il n'y avait pas lieu de le prendre en compte. »

Jeunesse/Politique de la Ville

17 - 20160070

Mise en oeuvre d'actions de Prévention Spécialisée

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Contre (M. BOHER)

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer tous documents faisant suite au dernier appel à projet lancé par le Conseil départemental des Yvelines pour la mise en œuvre d'actions de Prévention Spécialisée sur la Ville.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses à l'exercice des budgets en cours de la Commune.

Interventions :

M. Bolzinger « Quel est l'organisme qui a été retenu ? »

C. David « C'est l'IFEP avec qui nous travaillons depuis 6 ans. La prévention spécialisée a été modifiée sur le territoire des Yvelines. L'appel d'offres qui a été lancé a permis de regrouper les communes d'Elancourt, de Trappes, de La Verrière et de Guyancourt. Il n'y a qu'un seul opérateur qui a été retenu pour toutes les communes de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.»

N. Boher « Quel est le coût pour la commune ? »

G. Favier « Le coût pour la commune est de 10 %, ce qui représente 20 000 €. Le département prend en charge 70 % et la Communauté d'Agglomération prend en charge 20 %. »

M. Bolzinger « Pour répondre à M. Boher qui rappelait que c'est l'argent du contribuable, on peut dire que cet argent est bien utilisé. Les actions de prévention en direction de ces publics sont essentielles et indispensables. L'actualité de tous les jours nous confirme que la prévention a besoin d'être développée. »

N. Boher « Je pense qu'après 40 ans de médiation et de prévention on voit ce que cela donne. C'est un coût phénoménal pour les Français. M. Bolzinger dit que nous avons besoin de prévention, moi je vois l'échec de tout cela. A un moment, il faut passer à la répression. »

Jeunesse/Politique de la Ville

18 - 20160071

Subvention de fonctionnement aux Scouts et Guides de France

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1700 € (mille sept cents euros) à l'Association des Scouts et Guides de France pour l'année 2016.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

19 - 20160072

Subvention à l'Association des Guides et Scouts d'Europe

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	31	Pour
Par	4	Contre (Mme BOLZINGER, Mme KERGUTUIL, M. BESSEAU, M. DEVARIEUX)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de 800 € (huit cents euros) à l'Association des Guides et Scouts d'Europe pour leur permettre d'acheter du matériel pour mener à bien ses activités et former de jeunes adultes encadrants.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Interventions :

M. Bolzinger « Je pense que 800 € pour 11 Elancourtoises est totalement disproportionné comparé à d'autre subvention. Je voudrais rappeler que les Scouts d'Europe n'appartiennent pas au mouvement international de scoutisme. Ils sont loin de porter les valeurs humanistes et sociales que porte le scoutisme. »

C. David « Nous subventionnons une association qui est sur Elancourt et Maurepas. J'ai rencontré ces personnes, au même titre que toutes les autres associations que l'on subventionne au service Jeunesse et je ne suis pas de votre avis. »

P. Devarieux « Nous voterons contre cette délibération car le scoutisme et cette association là ne sont pas du tout la même chose. Je ne connais pas les jeunes filles en question, elles peuvent avoir la meilleure volonté du monde mais elles devraient regarder exactement le fondement de leur association. »

C. David « Evitons de leur faire un procès d'intention. »

G. Kergutuil « Comment justifiez vous qu'il y ait 25 € par Elancourtois sur les Scouts et Guides de France et 72 € pour les Scouts et Guides d'Europe ? »

C. David « Cela correspond à leur demande et non un calcul par adhérent à l'association. »

Jeunesse/Politique de la Ville

20 - 20160073

Partenariat avec l'AFEV pour l'accompagnement des jeunes en difficulté scolaire

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Contre (M. BOHER)

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la convention tripartite entre la Ville d'Elancourt, le CCAS et l'AFEV dont le texte est annexé à la présente délibération et **AUTORISE** le maire à procéder à sa signature.

Article 2 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1050 € (mille cinquante euros) à l'Association AFEV pour lui permettre de mener à bien son action pour l'année scolaire 2015/2016.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Interventions :

N. Boher « Je souhaite faire un proposition d'amendement. Article 7 dans les engagements de l'AFEV, je propose de rajouter le point 6 : Neutralité politique, l'AFEV s'engage à respecter une totale neutralité politique et s'engage à ne pas appeler à voter pour ou contre un candidat lors des échéances électorales. »

G. Favier « Je ne vous referai pas la remarque que j'ai fait précédemment. »

Jeunesse/Politique de la Ville

21 - 20160074

Convention d'utilisation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Contre (M. BOHER)

Article unique : **APPROUVE** les termes de la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dont le texte est annexé à la présente délibération et **AUTORISE** le Maire à procéder à sa signature.

Interventions :

N. Boher « Cela est inscrit dans le contrat de ville 2015/2020 dont on avait discuté il y a quelques mois et pour lequel j'ai voté contre. Je suis étonné de voir qu'il y a des avantages fiscaux pour les bailleurs sociaux et qu'en contre-partie, on leur demande de faire leur travail. S'il n'y avait pas cet avantage fiscal et est-ce que les bailleurs sociaux rempliraient leur mission ? »

G. Favier « On demande aux bailleurs de faire bien davantage que ce qu'ils font dans le cadre de leur mission. Cela est étroitement contrôlé par nos services. J'ai demandé au Directeur Général

des Services d'être très strict pour que l'on ne soit pas floué. Rassurez-vous M. Boher, nous serons très vigilants par rapport aux engagements des bailleurs. »

G. Kerguail « Quel est le montant de la perte nette pour la ville ? Pourrait-on avoir le diagnostic ainsi que le compte-rendu de ce qui est fait ? »

G. Favier « Le montant est d'environ 100 000 € de manque à gagner. Sur les Petits Prés, il y a des travaux de réhabilitation complète au niveau des appartements. Nous vous ferons évidemment le compte rendu de toutes les opérations qui se dérouleront au fil du calendrier. »

C. David « L'argent ne sert pas à financer ce dont ils sont redevables comme l'entretien des ascenseurs. Cet argent sert à financer des actions supplémentaires pour l'amélioration de points spécifiques : gestion des déchets, etc... »

Petite Enfance

22 - 20160075

Contrat d'objectifs et de financement - Prestation de service, contrat Enfance Jeunesse

Rapporteur : Madame Ghislaine MACE-BAUDOUI Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (M. BOHER)

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement « Prestation de Service, Contrat Enfance Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour la période 2015-2018, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune.

Réponse à la question orale de M. Bolzinger posée en début de Conseil Municipal :

G. Favier « Le supplément de mi-mandat dont vous parlez, est un supplément au bulletin municipal. Dans ce supplément, nous avons repris les tribunes de l'opposition de façon exhaustive. »

M. Bolzinger « Les Elancourtois ont reçu deux publications datant du mois de mai, l'une étant complémentaire de l'autre. Je trouve « burlesque » de voir que le supplément reprend les

tribunes qui sont dans l'autre document. Je pense que nous n'avons pas besoin de remettre 2 fois la même chose. Soit on considère que la 2^{ème} parution est un complément de la 1^{ère} et il n'y a pas lieu de remettre les tribunes ; soit on considère qu'il y a nécessité de mettre des tribunes et de ce fait il aurait été normal de demander aux élus n'appartenant pas à la majorité de donner leur avis sur ce bilan de mi-mandat. »

G. Favier « Je vous répondrais que cela a permis aux Elancourtois qui n'auraient pas lu la 1^{ère} publication d'en prendre connaissance. »

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.



Nicolas GUILLET
Secrétaire de séance



Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt